

**MODALITES DU JEU CONCOURS COMMUN SUR LE MARKETING TERRITORIAL**

**« RETROUVE LES PICTOGRAMMES DANS LE JOURNAL COMMUNAUTAIRE**

**Et DESSINE LE VEXIN NORMAND EN ACM COMMUNAUTAIRES »**

Vu la Décision administrative n°2024095 prise en date du 18 juillet 2024 ;

**Article 1 : Objet des 2 jeux concours**

La Communauté de communes du Vexin Normand souhaite affirmer l’identité de son territoire et développer sa notoriété par la création d’une marque de territoire. Elle a entrepris dans ce cadre depuis 2023 plusieurs démarches :

* **Une étude pour fixer les contours de travail de la création de marque de territoire ;**
* **Le dépôt auprès de l’INPI du nom/slogan, logo de la marque de territoire sur plusieurs classes ;**
* **La création d’un budget et la fonction « Marketing Territorial » dans le BP 2024 ;**
* **Le recrutement d’un Chargé de Mission « Marketing Territorial »**
* **Le lancement de la soirée « Marque de territoire » prévu le 19 septembre 2024 ;**

**NB : La date de soirée de lancement n’est toutefois pas définitive.**

Considérant qu’il est par ailleurs important de faire participer la population locale communautaire aux projets portés par la Communauté de communes et ses partenaires via cette marque de territoire et dans ce cadre, il a été décidé de lancer 2 jeux-concours :

* L’un au travers le journal communautaire appelé **« Retrouve les pictogrammes dans le journal communautaire » = JEU 1 dont le but est de faire retrouver les 18 pictogrammes qui définissent avec une clé de correspondance le mot clé écrit par les Templiers ;**

Une image contenant texte, capture d’écran, Police, motif

Description générée automatiquement

* L’autre via les ACM communautaires nommé **« Dessine le Vexin Normand en ACM communautaires » = JEU 2 dont l’objectif est de voir comment les enfants des ACM communautaires voient ou se représentent le Vexin Normand** ;

Au regard de l’organisation de ces 2 jeux-concours, le présent règlement fixe les règles de fonctionnement.

**Article 2 : Organisation et Durée des jeux**

La Communauté de communes du Vexin Normand, représentée par M Alexandre RASSAËRT, Président, est l’organisateur des 2 jeux concours :

* **« Retrouve les pictogrammes dans le journal communautaire » = JEU 1** ; Jeu lancé via le journal communautaire de début septembre au 15/9/2024 ;
* **« Dessine le Vexin Normand en ACM communautaires » = JEU 2** ; Jeu de dessin lancé dans les 4 ACM communautaires de Vesly, Bézu ST Eloi, Etrépagny maternels et Etrépagny primaires du 22/7 au 26/7/2024.

**Article 3 : Modalités de réception des réponses/Jury/Lots**

**Pour le JEU 1 « Retrouve les pictogrammes dans le journal communautaire » :**

* Jeu lancé via le journal communautaire de début septembre au 15/9/2024 ;
* Réponses adressées à [contact@ccvexin-normand.fr](mailto:contact@ccvexin-normand.fr) ou par envoi postal avant la date du 15/9/2024 et la date et l’heure de réception feront foi en cas d’égalité ;
* 1 seul gagnant ;
* Lots: Goodies + 1 weekend en tente à Dangu
* Jury : M Alexandre Rassaërt, Mme Nathalie Thebault, Mme Annie Lefèvre, Mme Esther Cotelle, Mme Elise Huin, Mme Aurélie Retrou, M Fabrice Yrrien, Mme Florence Maillard, M Stéphane Mimpontel
* Le gagnant sera invité à la soirée de lancement de la marque de territoire avec sa famille

**Pour le JEU 2 « Dessine le Vexin Normand en ACM communautaires » :**

* Jeu lancé dans les 4 ACM communautaires du 22/7 au 26/7/2024 sous l’égide des directeurs des ACM ;
* Dessins remis aux directeurs qui les remettront au Pôle marketing territorial moyennant une feuille d’émargement ;
* 3 gagnants soit 1 par catégorie d’âges mises en place :
  + Maternels
  + Primaires
  + Adolescents
* Lots pour les 3 gagnants : 1 place Oxypark + 1 place piscine intercommunautaire Aquavexin + 1 place piscine communautaire d’Etrépagny
* Jury : M Alexandre Rassaërt, Mme Nathalie Thebault, Mme Annie Lefèvre, Mme Esther Cotelle, Mme Elise Huin, Mme Aurélie Retrou, M Fabrice Yrrien, Mme Florence Maillard, M Stéphane Mimpontel ;
* Les gagnants seront invités à la soirée de lancement de la marque de territoire avec leur famille et leurs photos seront exposées.

**Article 4 : Exclusions sur le JEU 1**

Tous les agents, le Président et les Vice-présidents communautaires ainsi que les membres du comité de rédaction du journal communautaire ne pourront pas participer au **JEU 1 « Retrouve les pictogrammes dans le journal communautaire »** pour des raisons de confidentialité.

La participation au JEU 1 est limitée à 1 réponse par famille.

Le jeu concours est ouvert à toute personne physique, majeure, **résidant dans l’une des 39 communes du territoire communautaire** hors les élus et agents communautaires mentionnés ci-dessus qui ne peuvent y participer.

Des habitants extérieurs au territoire communautaire ne pourront y participer. Si tel était le cas, leur réponse serait enregistrée, mais elles ne seront pas traitées.

**Article 5 : Responsabilités et force majeure**

Si pour un cas de force majeure, la nature des lots venait à être modifiée, la Communauté de communes se réserve le droit d’effectuer un changement sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

La participation au jeu implique l’acceptation pleine et entière des clauses du présent règlement.

**Article 6 : Modifications**

La Communauté de communes se réserve le droit d’apporter toute modification au règlement présent, notamment de prolonger ou réduire le présent jeu sans préavis ni obligation de motiver sa décision, et sans que sa responsabilité soit engagée.

**Article 7 : Consultation**

Le présent règlement du jeu-concours est consultable :

* Sur le site de la Communauté de communes du Vexin Normand 5 rue Albert Leroy CS 80039 27140 Gisors (à l’accueil)
* Au siège social : Communauté de communes du Vexin Normand, 3 rue Maison de Vatimesnil 27150 Etrépagny (à l’accueil)
* Sur demande expresse à [contact@ccvexin-normand.fr](mailto:contact@ccvexin-normand.fr)
* Sur le site internet communautaire : [www.cdc-vexin-normand.fr](http://www.cdc-vexin-normand.fr)